Bienvenu
Suzanne

N.° 18

Du vingt six novembre en mil huit cent dix, à huit heures du matin
Acte de Mariage de Joseph Prosperine Marie Catherine
âgé de vingt huit ans, né à Fréjus, département du Var, domicilié à Draguignan
fils du mois de février mil sept cent quatre vingt huit
et de Bienvenu Suzanne, domiciliée à Draguignan, département du Var
fille de Joseph, domicilié à Fréjus, département du Var
et de Marie Madeleine Thérèse Delaud

Et de Marie Natalie Thérèse Delaud âgée de vingt deux ans, née à Draguignan, département du Var, le quinze du mois de octobre mil sept cent quatre vingt huit, domiciliée à Draguignan, département du Var, fille de feu Antoine domicilié à département du Var
et de Marthe Gondray veuve Pourcel;

Les Actes préliminaires sont des publications faites pendant trois dimanches consécutifs, dans les affiches du Var, pour l'année, portant qu'il n'y a point d'opposition ni empêchement au dit Mariage. Dispense de trois publications par la loi.

Vu lettre de Dispense de la Sainteté Portant qu'il est Dispensé de la Publication le 19 7bre 1792.

Vu les Actes de Naissance des futurs Epoux portant qu'ils sont nés aux lieux et dans les époques désignés.

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage concernant les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Natalie Thérèse Delaud, l'autre Joseph Bienvenu susnommé.

En présence de 1° Pierre Bérard, propriétaire, domicilié à Draguignan, département du Var, Receveur des Contributions indirectes, âgé de trente huit ans;

De Charles Gouvernier, domicilié à Draguignan, département du Var, profession de Boulanger, âgé de quarante quatre ans;

De Joseph Bugnet, domicilié à Draguignan, département du Var, âgé de quarante cinq ans;

Et de Jérôme Estrestit garachon, domicilié à Draguignan, département du Var, Receveur des droits réunis, âgé de quarante ans.

Après quoi, moi Louis Bernard Aubin, Maire de Draguignan, faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Epoux et Témoins, sauf Joseph qui a déclaré ne savoir.

Bérard Charles Gouvernier Bugnet
Suzanne
L. B. Aubin maire

N.° 19

Du vingt neuf novembre en mil huit cent dix, à dix heures du matin
Acte de Mariage de Louis Gourrier, Cultivateur de 1783 ayant obtenu le 22 nivôse
âgé de vingt sept ans, né à Cuers, département du Var, domicilié à Cuers
fils du mois de juin mil sept cent quatre vingt trois
et de Marie Claire Vidal, domiciliée à la garde, département du Var
fille légitime de Michel domicilié à la garde, département du Var
et de Marie Claire Vidal, domiciliée à la garde, département du Var

Et de Delphine François Magdeleine Neil âgée de dix sept ans, née à la garde, département du Var, le quatorze du mois de janvier mil sept cent quatre vingt treize, domiciliée à la garde, département du Var, fille de Lange domicilié à la garde, département du Var
et de Magdeleine Rambert veuve Lange;

Les Actes préliminaires sont des publications faites pendant trois dimanches consécutifs, dans les affiches du Var, pour l'année, portant qu'il n'y a point d'opposition ni empêchement au dit Mariage. Dispense de trois publications par la loi.

Vu les Actes de Naissance des futurs Epoux portant qu'ils sont nés aux lieux et dans les époques désignés ci dessus.

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Delphine François susnommé, l'autre Louis Gourrier susnommé.

En présence de 1° Louis Pitot, propriétaire, domicilié à Toulon, département du Var, âgé de quatre vingt huit ans;

De Jean Joseph Antoine Vidal, domicilié à la garde, département du Var, âgé de vingt un ans;

De Joseph Julien Durand, domicilié à Ollioulles, département du Var, profession de Cultivateur, âgé de vingt six ans;

Et de Jean Antoine Garachon, domicilié à la garde, département du Var, âgé de quarante un ans.

Après quoi, moi Louis Bernard Aubin, maire de la garde, faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Epoux et Témoins, sauf les Epoux qui ont déclaré ne savoir.

Pitot Vidal Joseph Michel Durand
Garachon L. B. Aubin maire